

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Aqua-Bronzes (argent)

| | | | | | | |
|-----------------|---------|----------------|------------------|----------|------|-------|
| N° de l'article | Version | 3 (23.01.18) | Date d'émission: | 25.01.18 | Page | 1 / 9 |
|-----------------|---------|----------------|------------------|----------|------|-------|

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit 15 815 - argent

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale

Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG
Otto-Hahn-Str. 2
D - 40699 Erkrath
Tel. +49 (0) 211-2509-0
Fax. +49 (0) 211-2509-497
info@schmincke.de
www.schmincke.de

Service responsable de l'information

Schmincke-laboratoire:
lun-jeu 8.00-16.30; ven. 8.00-13.30
Tel. +49 (0) 211-2509-474
labor@schmincke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignements
d'urgence
Téléphone

Appel d'urgence Berlin
(24h - counseling en allemand et en anglais)
+49 (0) 30-30686790

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Flam. Sol. 1; H228 Matière solide inflammable.
STOT SE 3; H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H228 Matière solide inflammable.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Aqua-Bronzes (argent)

| | | | |
|-----------------|----------------|------------------|----------|
| N° de l'article | | Date d'émission: | 25.01.18 |
| Version | 3 (23.01.18) | Page | 2 / 9 |

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser sable sec pour l'extinction.

2.3 Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique

pigment d'aluminium

Numéro CAS

EINECS / ELINCS / NLP

Numéro d'identification UE

Numéro de commerce

international

Numéro d'enregistrement REACH

N° RTECS

Code DG-EA (Hazchem)

Numéro CI

3.2 Mélanges

Substance 1

aluminium: > 50 %

Numéro CAS: 7429-90-5

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119529243-45

Classification conformément à la directive CE 1272/2008

(CLP):

Flam. Sol. 1; H228

Substance 2

Propane-2-ol: 25 -50 %

Numéro CAS: 67-63-0

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25

Classification conformément à la directive CE 1272/2008

(CLP):

Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 2; H225 / STOT SE 3;

H336

Indications complémentaires

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver avec du savon et beaucoup d'eau.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion

Veiller à ce que les voies respiratoires restent libres. N'administrer en aucun cas du lait, des huiles ou substances grasses. En cas de malaises, consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Aqua-Bronzes (argent)

| | | | | |
|-----------------|---------|----------------|------------------|----------|
| N° de l'article | Version | 3 (23.01.18) | Date d'émission: | 25.01.18 |
| | | | Page | 3 / 9 |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Extincteur à sec

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

eau Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser une protection respiratoire adéquate

Indications complémentaires

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Éliminer le résidu avec beaucoup d'eau.

Indications complémentaires

6.4 Référence à d'autres sections

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Éviter la formation de poussière.

Protection contre l'incendie et les explosions

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage

Indications

diverses

température de stockage: 5 - 40 °C

Protéger de l'humidité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Aqua-Bronzes (argent)

| | | | | |
|-----------------|---------|----------------|------------------|----------|
| N° de l'article | Version | 3 (23.01.18) | Date d'émission: | 25.01.18 |
| | | | Page | 4 / 9 |

8.1 Paramètres de contrôle

7429-90-5 aluminium

| | | | | |
|-----|-----|--------|-------------------|---|
| DEU | WEL | 10,000 | mg/m ³ | - |
|-----|-----|--------|-------------------|---|

67-63-0 propan-2-ol

| | | | | |
|-----|-----|---------|-------------------|---------------|
| DEU | WEL | 200,000 | mL/m ³ | - |
| DEU | WEL | 500,000 | mg/m ³ | 2(II); DFG; Y |

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

En cas de dégagement de poussières, porter un masque anti-poussière.

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection oculaire

Lunettes de protection

Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains et le visage à la fin du travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme Poudre
Couleur gris argent
Odeur presque inodore

min max

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point de fusion/point de congélation

Point éclair/plage d'inflammabilité

Inflammabilité

Température d'ignition

Température

d'auto-inflammabilité

Limites d'explosibilité

Indice de réfraction

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Danger d'explosion

Tension de vapeur

Densité ca. 1,9 g/ml 20 °C

Valeur pH

Viscosité dynamique de

Viscosité dynamique à

Viscosité cinématique de

Viscosité cinématique à

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Aqua-Bronzes (argent)

| | | | | |
|-----------------|---------|----------------|------------------|----------|
| N° de l'article | Version | 3 (23.01.18) | Date d'émission: | 25.01.18 |
| | | | Page | 5 / 9 |

10.1 Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

forte chaleur

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

7429-90-5 aluminium

| | | | | | | |
|----------------|------|-----|---|-------|------|----|
| par inhalation | LC50 | Rat | > | 5,000 | mg/l | 4h |
|----------------|------|-----|---|-------|------|----|

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Aucune donnée disponible

En cas d'inhalation

Aucune donnée disponible

Ingestion

Aucune donnée disponible

Contact avec la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux

Risque de lésions oculaires graves.

Expériences tirées de la pratique

Remarques générales

Tests toxicologiques

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Classe de risque pour le milieu aquatique 1

Numéro de catalogue

Remarques générales

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses

Le produit est partiellement biodégradable.

Besoins en oxygène

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Aqua-Bronzes (argent)

| | | | |
|-----------------|----------------|------------------|----------|
| N° de l'article | | Date d'émission: | 25.01.18 |
| Version | 3 (23.01.18) | Page | 6 / 9 |

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales

Effets toxiques sur l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet 080112 080112 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111
Recommandation

Conditionnement

Code de déchet
Recommandation

Indications diverses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

1325

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A.
IMDG, IATA FLAMMABLE SOLID, ORGANIC. N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN 4.1
IMDG 4.1
IATA 4.1

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG No
Marine Pollutant - ADN No

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code: ADR/RID F1
Classe de danger 40
Etiquette de danger ADR 4.1
Quantités limitées 1kg
Conditionnement: Instructions P002 - IBC08
Conditionnement: Dispositions particulières B4
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé MP10
Réservoirs mobiles: Instructions T3
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières TP33
Codification réservoirs SGAN

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Aqua-Bronzes (argent)

| | | | |
|-----------------|----------------|------------------|----------|
| N° de l'article | | Date d'émission: | 25.01.18 |
| Version | 3 (23.01.18) | Page | 7 / 9 |

| | |
|------------------------------------|-----|
| Restriction concernant les tunnels | E |
| Remarques | |
| EQ | E2 |
| Dispositions particulières | 274 |

Transport par voie fluviale

| |
|----------------------------|
| Etiquette de danger |
| Quantités limitées |
| Transport autorisé |
| Équipement nécessaire |
| Aération |
| Remarques |
| EQ |
| Dispositions particulières |

Transport maritime

| | |
|--|------------|
| Numéro EmS | F-A, S-G |
| Dispositions particulières | 274 - 915 |
| Quantités limitées | 1kg |
| Conditionnement: Instructions | P002 |
| Conditionnement: Dispositions particulières | - |
| IBC: Instructions | IBC08 |
| IBC: Réglementations | B2 - B4 |
| Instructions réservoirs IMO | - |
| Instructions réservoirs UN | T3 |
| Instructions réservoirs Dispositions particulières | TP33 |
| Stowage and segregation | category B |
| Properties and observations | |
| Remarques | |
| EQ | E2 |

Transport aérien

| | |
|----------------------|-----------------|
| Hazard | Flammable Solid |
| Passenger | 415 (15kg) |
| Passenger LQ | Y415 (5kg) |
| Cargo | 417 (50kg) |
| ERG | 3L |
| Remarques | |
| EQ | E2 |
| Special Provisioning | A3 |

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Europe

| | |
|---|---|
| Teneur en VOC [%] | 0 |
| Teneur en VOC [g/L] | |
| Autres informations, restrictions et dispositions légales | |

Allemagne

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Aqua-Bronzes (argent)

| | | | |
|-----------------|----------------|------------------|----------|
| N° de l'article | | Date d'émission: | 25.01.18 |
| Version | 3 (23.01.18) | Page | 8 / 9 |

Classe de stockage
Classe de risque pour le milieu aquatique 1
Numéro de catalogue
Décret relatif aux défaillances
Indications relatives à une limitation de la durée de travail
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Danemark

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Hongrie

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Grande-Bretagne

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

Teneur en VOC [%]
max. 50
Autres informations, restrictions et dispositions légales

EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales
Federal Regulations
State Regulations

Japon

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Mentions de danger (CLP) H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H228 Matière solide inflammable.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations diverses

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

Littérature

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Raison des dernières modifications

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 15 Aqua-Bronzes (argent)

| | | | |
|-----------------|----------------|------------------|----------|
| N° de l'article | | Date d'émission: | 25.01.18 |
| Version | 3 (23.01.18) | Page | 9 / 9 |

Indications diverses

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour.
Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.